

Règlement intérieur

Tous les repas non décommandés avant 9 h du matin
sont facturés.

Toute heure entamée est due.

Les enfants apporteront des chaussons, une serviette, leur goûter de 16 h et un
étui de mouchoirs.

Pour les traitements médicamenteux, apporter une ordonnance à la
Responsable.

Des fiches d'inscriptions sont à votre disposition à la Mairie, au Péricolaire et à
l'École.